

Charte d'utilisation de l'internet et des services informatiques

« Les usagers, personnels de l'éducation nationale et élèves, doivent être informés des spécificités de l'internet. Cette sensibilisation et responsabilisation [...] est une étape indispensable à une utilisation citoyenne de l'internet ».

Tout élève ou étudiant, tout membre du personnel peut être amené à utiliser les ordinateurs mis à sa disposition au sein du lycée. L'accès à ce matériel est soumis au strict respect des règles définies au sein du lycée, et de la réglementation en vigueur. La responsabilité de chaque usager peut être engagée.

Droits	Obligations
Chaque élève ou étudiant, chaque membre du personnel :	Les élèves et étudiants, chaque membre du personnel s'engagent à :

Accès aux ressources informatiques

Le lycée met à disposition des élèves et étudiants inscrits dans l'établissement des ressources informatiques. Les élèves et étudiants sont aidés, conseillés et guidés, dans leur utilisation des ordinateurs, leur utilisation d'Internet et des réseaux numériques, par les personnels d'enseignement et d'éducation.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">➤ se voit attribuer un compte individuel (nom d'utilisateur et mot de passe) qui lui permet de se connecter au réseau pédagogique.➤ peut accéder aux ressources informatiques du lycée pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations dans un but scolaire. | <ul style="list-style-type: none">➤ ne pas divulguer leur mot de passe à d'autres utilisateurs : chacun reste responsable de l'utilisation faite à l'aide de son code utilisateur.➤ ne pas utiliser un autre code utilisateur.➤ accéder aux ressources informatiques à des fins pédagogiques, scolaires et éducatives exclusivement.➤ demander l'autorisation aux personnels d'enseignement et d'éducation pour toute autre activité (téléchargement de logiciels ou documents...). |
|---|--|

Respect des règles de déontologie interne

Les ressources informatiques sont mises à disposition de l'ensemble des élèves, étudiants et personnels. Chacun doit respecter le matériel mis à sa disposition et ne pas nuire à la bonne utilisation du réseau.

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">➤ peut accéder aux ressources informatiques du lycée pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations dans un but scolaire.➤ voit ses informations protégées. | <ul style="list-style-type: none">➤ prendre soin du matériel➤ respecter les règles d'usage des matériels informatiques précisées par les personnels d'enseignement et d'éducation.➤ ne pas effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté (impression de gros documents, stockage de gros fichiers...)➤ respecter les règles de sécurité. |
|---|---|

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ bénéficie du secret de sa correspondance, notamment pour tous les messages ou dossiers signalés comme « personnel et privé » ➤ bénéficie d'une protection de sa personne | <ul style="list-style-type: none"> ➤ ne pas introduire, modifier, altérer, supprimer ou copier des informations ne leur appartenant pas. ➤ ne pas accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur sans son autorisation. ➤ informer leur professeur ou un responsable informatique pour toute anomalie constatée. ➤ respecter le secret de correspondance de leurs camarades. ➤ utiliser la messagerie électronique dans le strict respect de la charte et du règlement intérieur ➤ ne pas diffuser des informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée lors d'échanges de courriels, de messages internes, de publications web, ou tout autre support lié à l'internet. |
|---|---|

Respect de la vie privée et la propriété intellectuelle

Chaque individu a droit au respect de sa vie privée (sa vie, son image).

Chaque auteur possède sur les œuvres créées un droit de propriété intellectuelle. Son autorisation est obligatoire pour reproduire sa production (son, image, texte...)

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ a droit au respect de sa vie privée ➤ choisit de donner ou non son autorisation pour la reproduction ou la publication de ses productions. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ ne pas publier des photos sans l'autorisation des personnes représentées (droit à l'image) ➤ respecter la propriété intellectuelle en ne faisant pas de copie de logiciels non autorisée par la loi (seules les copies de sauvegarde sont autorisées) et en n'utilisant pas de copies illégales. ➤ ne pas publier de production sans l'autorisation préalable de leur(s) auteur(s) |
|---|--|

Respect de la loi - Il est strictement interdit, et puni par la loi de :

- consulter des sites illégaux ou à caractère sexiste, xénophobe, raciste, pédophile ou pornographique.
- harceler ou porter atteinte à la dignité humaine, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.
- diffuser des informations faisant l'apologie notamment du racisme, du sexisme, de l'homophobie, de l'antisémitisme, de la xénophobie, de la pornographie et de la pédophilie.

Textes de référence

Règlement Intérieur voté au CA du 29 avril 2021
 Articles du RI : 2,3,4
 Circulaire 2004-035